

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

TERRITOIRE DE L'ANCIENNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINTE-MERE-EGLISE

LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

ARRETE LE

Arrêté le 26 février 2015

APPROUVE LE

16 Décembre 2015

PIECE DU PLU

5.2